

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 28 Septembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt-huit septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Adrien - BERTANA Elisabeth - COURALET Catherine - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PAILLAUD Marie-Hélène - PANDELES Audrey

**EXCUSÉS** : GRACIETTE Philippe - MANS Philippe - THEULE Jean

Date de la convocation : 22.09.2015

Ordre du jour :

- Informations sur l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Rapport de la commission Voirie
- Rapports des commissions Animation et CCAS
- Informations sur le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et l'attribution de compensation de la CCLO
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 30 Juin 2015

**INFORMATION SUR L'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)**

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal l'Ad'Ap est en cours de réalisation sur notre commune. Monsieur Patrick LEMBEGE, à la demande de Monsieur le Maire, expose à l'assemblée les premières conclusions de la visite :

Les architectes du Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (A.P.G.L.) sont venus faire un premier diagnostic des bâtiments communaux et lieux ouverts au public (cimetières, aire de jeu).

Compte tenu des charges de travail des services de l'A.P.G.L., ils n'ont pas pu finaliser le document à temps et nous n'avons pas pu l'adresser à Monsieur le Préfet avant le 27 septembre 2015. De nombreuses autres communes sont à ce jour dans la même situation.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier à Monsieur le Préfet expliquant le retard. Le document sera finalisé dans les semaines à venir et sera présenté au conseil municipal.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que la commission voirie s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric LALANNE le 15 septembre 2015. Une réflexion sur la sécurisation des routes du village était à l'ordre du jour.

Il rappelle aussi que les conseils précédents s'étaient déjà emparés du sujet et avaient procédé à des aménagements sécuritaires. Il rappelle également que les demandes des administrés sont fréquentes.

Aujourd'hui la population du village dépasse les 650 personnes, la circulation est beaucoup plus importante qu'il y a quelques années. Les zones construites (îlots ou quartiers) ont pris de l'ampleur et il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur le sujet.

Monsieur LALANNE à la demande de Monsieur le Maire expose le rapport de la commission voirie.

### **Relevé des points problématiques :**

- Sortie du parking école
- Intersection Cami Salié et chemin de la Camiasse
- Intersection Cami Salié et route de l'église
- Intersection route des 3 maires et chemin de la mairie
- Cami salié et Route des 3 maires :  
Régulation de la vitesse dans la zone habitée.

- Faire un comptage pour voir le nombre de passage de véhicule sur le Cami Salié, voir quelles sont les possibilités pour avoir un panneau de vitesse instantanée.

### **Précisions et réponses de Monsieur le Maire :**

La sortie du parking de l'école est bien sur une priorité, mais il faut aussi penser à sécuriser toute la zone habitée du secteur.

Pour les autres zones les demandes ont été faites au service voirie de la CCLO au cours des mandats précédents ou seront faites rapidement.

Il serait temps d'avoir des réponses sur la faisabilité et la volonté de la CCLO de sécuriser les routes des villages. A cet effet une visite terrain est prévue début octobre avec Monsieur SALAVERRIA responsable du service infrastructures à la CCLO pour effectuer une analyse des solutions à mettre en œuvre.

Une demande pour effectuer un comptage des véhicules et de leur vitesse a été transmise. Ce comptage doit servir de base pour mener la réflexion sur la sécurisation des routes et sur les limitations de la zone urbaine.

La loi permet au maire d'interdire le transit des poids lourds hors desserte locale. Suivant les résultats de l'étude cette solution pourra être envisagée.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS ANIMATION ET DU CCAS**

Madame COURALET, à la demande de Monsieur le Maire, présente les informations concernant le CCAS et le rapport de la commission animation.

### **CCAS :**

Comme l'an passé, le repas de fin d'année sera précédé d'une visite. C'est année les aînés du village visiteront le musée du jambon à Arzacq, puis iront se restaurer au restaurant « La vieille Auberge » d'Arzacq. Cette sortie aura lieu le samedi 28 novembre 2015.

Pour les aînés ne participant pas à la sortie, un colis sera distribué mi-décembre. Cette année le colis sera élaboré par l'Office de Tourisme Cœur de Béarn. Il y aura un colis par foyer adapté au nombre de personnes qui le compose. Celui des couples sera donc différent de celui des personnes vivant seules.

Une série d'ateliers portant sur le thème général de « comment préserver son capital santé se dérouleront les vendredis de 14h à 15h30 à la salle des fêtes de Labastide-Monréjeau.

Ils débiteront le vendredi 23 octobre 2015.

Ce projet est mis en place conjointement avec le CCAS de Labastide Cézéracq.

### **COMMISSION ANIMATION :**

Cin'Etoiles : Bonne participation malgré la réception très tardive des publicités. 120 personnes ont assisté à la séance. 3 associations ont tenu un stand restauration et boissons.

Réveillon 2015 : Même principe que l'année précédente.

### **BIBLIOTHEQUE :**

L'ouverture pour les enfants a lieu le jeudi après-midi. L'ouverture au public se fait le vendredi de 17h à 19h30.

Les spectacles auront lieu pendant les périodes de vacances scolaires. Le premier spectacle aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

## **FPIC (FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CCLO**

Lors de la précédente réunion du conseil municipal une délibération avait été votée acceptant une répartition dérogatoire pour le règlement du FPIC soit un montant de 3 605 € à charge pour notre commune.

Pour être applicable, ce vote devait avoir lieu dans toutes les communes de la CCLO.

Quelques communes ont oublié de voter et une a voté contre.

La répartition dérogatoire ne sera donc pas applicable sur le territoire de la CCLO.

Le montant versé par la commune est passé à 9 483 €.

L'Etat a déjà retenu le montant sur un versement que la commune devait percevoir mi-septembre.

Le président de la CCLO cherche un moyen de compenser cette perte. Une augmentation des attributions de compensation est envisagée pour l'année 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BATIMENT ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Les travaux sont presque finis. Le bâtiment sera utilisable après les vacances de la Toussaint si le RPI reçoit le mobilier à temps.

Des travaux ont été faits dans la cour de l'école pendant les vacances d'été : aménagement des allées, mise en place d'enrobé sous les arbres, mise en place des bancs d'entourage d'arbre.

### **BUREAU DE VOTE :**

A partir des prochaines élections (élections régionales de décembre 2015) le bureau de vote sera transféré dans le bâtiment activités périscolaires pour les raisons suivantes :

- Accès PMR (personne à mobilité réduite) au normes
- Parking vaste et plat
- Les personnes ayant du mal à se déplacer auront un accès beaucoup plus simple au bureau de vote.

La demande de transfert a été faite auprès de Monsieur le Préfet.

Une information sera faite auprès des électeurs par voie de presse et par diffusion d'un courrier.

### **TERRAIN AU-DESSUS DE LA MAIRIE :**

La procédure d'achat du terrain cadastré section A n° 364 touche à sa fin. L'achat pourra avoir lieu en fin d'année sauf retard notarial. La délibération sera présentée en conseil municipal.

Monsieur Larrousse, Madame Petit et Monsieur Garcia proposent de céder pour l'Euro symbolique une partie de leur terrain surplombant le chemin de la mairie. Le but étant de pouvoir réaménager les abords de la mairie et de la bibliothèque.

Dans le même but le Maire rencontrera Monsieur Clariget propriétaire du terrain au-dessus de la mairie courant octobre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord de principe pour poursuivre les discussions.

Le Conseil donne son accord.